

Séance du 9 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Sont présents :

MM. Alain GUILBERT – Michel FOSSÉ – Éric BÉNARD — Michel DAVID - Gérard LETELLIER - René DELAFOSSE ;
Mmes Catherine JOUIS – Annick LEROUX – Jocelyne CHEVAL

Est absent excusé :

Mme Josiane LESUEUR, qui donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS.

Convocation des membres du Conseil municipal le Vendredi 2 Décembre 2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter une délibération pour demander une subvention au Département de la Seine-Maritime pour l'achat de défibrillateurs. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

I] – Approbation du compte rendu du 23 Septembre 2022 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 23 Septembre 2022, à l'unanimité des voix.

II] – Délibération pour nommer un agent recenseur et un coordonnateur communal pour le recensement 2023 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de la campagne de recensement de la population 2023. Cette collecte d'informations se déroulera auprès de l'ensemble de la population du jeudi **19 janvier au samedi 18 février 2023**.

Le conseil municipal doit nommer une personne volontaire pour exercer les fonctions d'agent recenseur. Il propose de nommer Monsieur Jean-Claude LEROUX.

Afin de le rémunérer, il est défini le tarif de 1 € par bulletin individuel et de 1,50 € par feuille de logement.

Puis il propose Madame Karine CROCHEMORE pour exercer les fonctions de coordonnateur communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix

III] – Délibération pour nommer un correspondant incendie et secours :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un conseiller ou un adjoint doit être désigné afin d'être correspondant incendie et secours. Il aura pour mission d'informer et sensibiliser la population.

Madame Catherine JOUIS se propose pour être correspondante incendie et secours.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

IV] – Demande de subvention 2023 de la banque alimentaire :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention qu'il a reçue de la banque alimentaire de Rouen et sa Région. (non-existante en 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'abstient à 7 voix et 4 Pour.

V] – Délibération pour demander une subvention au Département de la Seine-Maritime pour l'achat de défibrillateurs :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis qu'il a reçus pour changer le défibrillateur de la Mairie puis pour en acquérir un pour la salle polyvalente.

Ils s'élèvent à 1529 € HT soit 1834,80 € TTC pour celui de la mairie puis 1302 € HT soit 1562,40 € TTC pour celui de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime.

VI] – Questions Diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le goûter de Noël et la remise des colis aux anciens aura lieu le vendredi 16 Décembre 2022 à la salle Polyvalente « Les Tourelles ». Il indique, en outre, que la cérémonie des vœux du Maire se déroulera le Dimanche 8 Janvier 2023 à 11h00, à la salle des « Tourelles », également.
- Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal des Enfants avait souhaité l'installation d'une boîte à livres sur la Commune. Cette dernière vient d'être installée en lieu et place de l'ancienne cabine téléphonique, à l'entrée de la Résidence la Renardière.
- Une table de Pique-nique a été installée par la Communauté de Communes, Rue de Chasse, sur le chemin de randonnée.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur André CAUCHOIS est décédé.
- Monsieur Éric BÉNARD demande à Monsieur le Maire l'utilité de ne plus mettre de sacs jaunes dans les conteneurs de recyclage.
- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y aura exceptionnellement un ramassage des containers de déchets, entre les fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h52.